

PAR COURRIEL

Montréal, le 15 octobre 2025

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 29 septembre 2025

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 29 septembre dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des renseignements ou des documents suivants au sujet de la réduction de la taille de l'État :

- Le nombre d'effectifs (équivalents temps complet – ETC) qui a été coupé depuis janvier 2025 (soit les dernières données disponibles, crédits budgétaires), spécifié par catégorie d'emploi;
- Le nombre de ETC qui devrait être coupé dans la prochaine année, spécifié par catégorie d'emploi.

En réponse à votre demande, nous vous informons qu'un total de 8,6 ETC ont été coupés à l'Office depuis janvier 2025, soit 2 emplois professionnels, 5,6 emplois techniques et 1 emploi de bureau.

Sachez également que, pour l'instant, outre la coupure d'effectifs mentionnée ci-dessus, aucune autre diminution n'a été demandée à l'Office.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veuillez agréer, _____, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Joël Simard
Substitut au responsable de l'accès à l'information

p. j.